

Beauvoir sur Mer | Bois de Céné | Bouin | Challans | Châteauneuf | Froidfond | La Garnache
Saint Christophe du Ligneron | Saint Gervais | Saint Urbain | Sallertaine

PORTAGE DE REPAS à domicile



JUILLET 2019

Renseignements : 02 51 93 32 60



Challans Gois
Communauté

Les bénéficiaires

Le service de portage de repas à domicile s'adresse à toute personne âgée de **60 ans et plus** ainsi qu'aux **personnes handicapées** résidant sur les communes de **Beauvoir-sur-Mer, Bois-de-Céné, Bouin, Challans, Châteauneuf, Froidfond, La Garnache, Saint Christophe du Ligneron, Saint-Gervais, Saint-Urbain ou Sallertaine**.

Les repas sont adaptés en fonction des besoins de chaque personne. Ils tiennent compte des **spécificités des régimes de santé** et suivent les réglementations sanitaires.

Chacun est **libre de choisir ses jours de livraisons** (tous les jours, un jour sur deux ou certains jours déterminés dans la semaine...).

La mise en place du service s'effectue **sans frais de dossier et sans engagement dans la durée**.

Composition des repas

Le repas livré comprend **9 éléments** :

- Une entrée
- Un plat (viande ou poisson)
- Un accompagnement
- Un fromage ou un laitage
- Deux desserts
- Un potage
- Un pain individuel
- Une plaquette de beurre (10 g)

Les aliments sont préparés en **liaison froide**. Le réchauffage du plat de résistance peut se faire au four (traditionnel ou micro-ondes) ou au moyen de tout autre élément de cuisson à condition d'utiliser le matériel adéquat.

Les menus

Un menu de base est proposé en priorité. Si celui-ci ne convient pas au goût de l'usager, **deux entrées et plats de substitution au choix** sont proposés en remplacement.

Offre disponible pour le menu normal de base et le menu salé sans sucre.

En cas de **régimes alimentaires ou de besoins particuliers**, des repas adaptés sont proposés : pauvres en fibres, sans sel, sans sucre, hachés ou mixés...

Tous les menus sont élaborés par une diététicienne.

Les livraisons

Les livraisons s'effectuent du lundi au vendredi **entre 8h00 et 12h45** et de **13h à 18h30 le vendredi**, pour livrer les repas du samedi et dimanche. L'heure de livraison dépend du nombre de personnes inscrites sur la tournée et peut donc varier.

Au moment de la livraison au domicile, le client s'engage à :

- laisser entrer le livreur à son domicile,
- autoriser le livreur à déposer le repas dans le réfrigérateur et à retirer celui dont la date limite de consommation est dépassée.

Les commandes

Les commandes sont prises à domicile par les livreurs de repas, la semaine précédant la livraison.

Toute modification de commande doit parvenir **par téléphone** à la Communauté de Communes :

- avant 11h, la veille de la livraison prévue, pour les repas du mardi au vendredi,
- avant 11h, le jeudi pour les repas du samedi et du dimanche,
- avant 11h le vendredi pour le repas du lundi.

Tarification

Le prix du repas est déterminé par la Communauté de Communes.
Son coût est de **8,90 €**.

Le règlement

Une facture est remise chaque mois aux usagers par les livreurs contre le **règlement par chèque** à l'ordre de Challans Gois Communauté.
Pour les personnes sous tutelle ou curatelle, l'agent de la Communauté de Communes adresse une facture au service concerné pour règlement.

Les aides mobilisables

Les usagers peuvent prétendre à des **aides en fonction de leurs ressources** et des seuils fixés par les organismes suivants :

- Conseil Départemental qui attribue l'Allocation Personnalisée d'Autonomie,
- CARSAT (pour les personnes dépendant du régime général de retraite),
- Certaines caisses de retraites complémentaires,
- Certaines mutuelles.

Service Portage de Repas

1 bd Lucien Dodin - B.P. 337 - 85303 CHALLANS CEDEX

02 51 93 32 60 de 8h30 à 17h30

portagerepas@challansgois.fr